

# UNIVERSITE DE MONCTON

## Conseil des Gouverneurs

Réunion du 4 août 1967  
à la Bibliothèque de l'Université 10h.30 de la matinée

Etaient présents:

M. Louis Lévesque  
Juge Adrien Cormier  
Me Adélarde Savoie  
Me Alfred Landry  
Juge Claudius Léger  
M. Aurèle Arsenault  
M. Claude Chiasson  
M. Laurier Thibault  
M. Marcel Sormany  
R.P. Clarence Cormier  
R.P. Donatien Gaudet  
M. Jean-Claude Dupont  
M. Gilbert Finn  
M. Arthur Pinet  
M, Léandre Bourque

Les procès-verbaux des réunions du Conseil des Gouverneurs tenues les 26 et 27 juin dernier furent acceptés.

Le Conseil prit connaissance des procès-verbaux des trois réunions du Comité exécutif,

Le Secrétaire lut le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif qui eut lieu le 2 août 1967.

Le Recteur, Me Adélarde Savoie, fit un rapport de ses activités depuis son entrée en fonction, Il fit part de ses nombreuses rencontres avec différents groupes de l'Université, dont le Comité exécutif, les gouverneurs de la région de Moncton, les doyens et directeurs d'école, le conseil de l'Association des professeurs ainsi que les chefs de départements et de services. Il fit rapport sur le travail accompli concernant l'Edifice du Bon Pasteur, l'Edifice des Sciences Hospitalières, l'Institut de Memramcook et l'Ecole Normale. Il exposa quelques-uns des problèmes courants et se montra optimiste quant à la bonne marche de l'Université.

Il fut proposé par Mo Gilbert Finn et appuyé par Mo Arthur Pinet que le rapport du Recteur soit accepté. Adopté.

L'organigramme de l'Université, tel que conçu par le Comité exécutif, fut présenté pour étude. Il fut proposé par le Juge Léger et appuyé par M. Finn que l'organigramme, sujet à quelques modifications, soit accepté. Adopté.

Il fut proposé par M. Sormany et appuyé par le Père Clarence Cormier que le Père Dionne soit Vice-recteur et M<sup>o</sup> Médard Collette, administrateur de l'Université de Moncton. Adopté.

Il fut proposé par Me Landry et appuyé par M. Claude Chiasson que M. Arthur Girouard soit adjoint à l'administrateur et chef des services auxiliaires. Adopté.

Il fut proposé par M. Sormany et appuyé par M. Pinet que:

1. - les personnes suivantes soient autorisées de signer les documents légaux de l'Université: le Recteur ou le Président du Conseil et le Secrétaire général ou le Secrétaire général adjoint;

2. - les personnes suivantes soient autorisées à signer les effets de Banque:

le Recteur, le Vice-recteur, le Secrétaire général, Administrateur ou son adjoint, ou le comptable-en-chef. Adopté.

Il fut proposé par M. Claude Chiasson et appuyé par le R. P. Clarence Cormier que l'Association des professeurs de l'Université de Moncton ainsi l'Association des Etudiants soient reconnues officiellement par le Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton. Adopté.

Il fut proposé par Me Landry et appuyé par M. Sormany que les personnes suivantes soient suggérées au Comité de nomination comme candidats à la Commission d'éducation post-secondaire:

Juge Adrien Cormier

Dr Brian Newbold

Dr Pierre Dion

Dr Victor Ross

Adopté.

M. Médard Collette fit la présentation des états financiers de l'Université pour l'année se terminant le 30 juin 1967. Ces états financiers furent lus à titre d'information seulement puisque la vérification n'avait pas été complétée.

M. Gérald Gaudet, Architecte, fit la présentation des plans et devis pour la construction de l'édifice des sciences hospitalières.

Il fut proposé par M. Finn et appuyé par M. Sormany que le Comité exécutif fasse les démarches nécessaires pour la construction de l'édifice des sciences hospitalières d'après les plans présentés à un coût total d'environ \$1,000,000 dont 75% payable par le gouvernement fédéral. Adopté.

Comme le Conseil des Gouverneurs était appelé à ratifier une entente pour l'achat par l'Université de l'édifice du Bon Pasteur, le Père Rossignol fit la présentation des plans pour l'utilisation de cet édifice. Il fut proposé par M. Sormany et appuyé par M. Aurèle Arsenault que le Conseil approuve l'entente signée par l'exécutif et les Religieuses du Bon Pasteur concernant l'achat de cet édifice plus un terrain d'environ 60 acres à un coût total de \$500,000. Adopté.

M. Normand Bourque, du Bureau de Développement de l'Université présenta un rapport fournissant les derniers renseignements sur la campagne financière entreprise en faveur du fonds de construction de l'Université. Le Recteur fit également la lecture d'une lettre de l'honorable Jules Brillant, dans laquelle celui-ci offrait sa démission comme président de la campagne de souscription afin de laisser le champ libre au nouveau conseil d'administration. Tout en appréciant la délicatesse de M. Brillant, les membres du Conseil exprimèrent l'avis que M. Brillant avait dirigé la campagne avec beaucoup de succès, avait fait preuve d'un dévouement inlassable et restait encore l'homme le mieux qualifié pour mener cette campagne à bonne fin. Il fut donc proposé par M. Gilbert Finn et appuyé par M. Marcel Sormany que le Conseil des Gouverneurs exprime son appréciation et ses remerciements à l'honorable M. Brillant pour ses excellents services et le prie respectueusement de conserver la présidence de la campagne de souscription et d'y continuer son bon travail. Adopté à l'unanimité.

Le Recteur fit la lecture des principales recommandations de la Commission Bastarache et informa le Conseil que la plupart de ces recommandations furent acceptées et sont déjà en application. Il fut proposé par M. Sormany et appuyé par le Juge Léger qu'une lettre de remerciement soit envoyée aux membres de la Commission Bastarache. Adopté.

Il fut proposé par le Père Clarence Cormier et appuyé par M. Laurier Thibault que le Recteur donne un compte-rendu des réunions du Conseil de l'Université à l'Exécutif de l'Association des Professeurs ainsi qu'à l'Exécutif de l'Association des Etudiants Adopté.

Il fut proposé par M. Sormany et appuyé par le Père Clarence Cormier que la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs soit fixée au 27 octobre. Adopté.

M. Sormany fit remarquer que certaines expressions utilisées au sujet du campus ou des activités universitaires laissaient à désirer au point de vue français. Il suggéra qu'une étude soit faite en vue de corriger toutes les expressions impropres afin que l'Université donne vraiment l'exemple dans ce domaine.

L'ajournement se fit à 4 heures de l'après-midi.

Léandre Bourque  
Secrétaire